

CONSEIL DE VILLE DE SAINT-IMIER

Séance ordinaire du jeudi 26 octobre 2017, tenue dès 19 h 30 dans la salle des délibérations du Conseil de ville.

Présidence : M. Corentin Jeanneret, président

Secrétaire : M. Tiago Rodrigues, vice-chancelier

M. Corentin Jeanneret, président : "Il est à présent 19 h 30, j'ouvre cette cinquième séance de l'année 2017. Premièrement, je tiens à vous saluer, chères conseillères et chers conseillers de ville, M. le maire, chère conseillère municipale et chers conseillers municipaux, M. le chancelier, M. le vice-chancelier, M. Mario Castiglioni, administrateur des finances, ainsi que les représentants de la presse."

M. Corentin Jeanneret, président : "Vous avez reçu l'ordre du jour, est-ce que des modifications sont demandées ?"

...Aucune modification de l'ordre du jour n'est demandée...

L'ordre du jour se présente de la manière suivante :

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 7 septembre 2017
3. Communications du président et du maire
4. Révision du Statut du personnel communal de Saint-Imier : décision
5. Plan financier 2019-2022 : information
6. Examen du projet de budget 2018 : approbation éventuelle
7. Vidéosurveillance dans les lieux publics à Saint-Imier – poursuite du projet : décision de principe
8. Nomination de 8 membres au sein de la commission temporaire « Maison de la musique » suite à la motion « Avenir de l'ancien manège »
9. Motions et interpellations
10. Petites questions
11. Divers et imprévu

1. Appel

Sont présents : M. Patrick Domon (ARC), M. Michel Meyer (ARC), M. Claude-Alain Tanner (ARC), Mme Josika Iles (ARC), Mme Mélanie Kernen (ARC), Mme Danika Perret (ARC), M. Fabien Golay (ARC), M. Alexandre Berberat (ARC), M. Reynald Krähenbühl (ARC), M. Cédric Spielhofer (PLR), M. Denis Gerber (PLR), M. Jean-Paul Gerber (PLR), Mme Talika Gerber (PLR), M. Vincent Brahier (PLR), M. Cornelio Fontana (PLR), M. Christian Tharin (PLR), M. Corentin Jeanneret (PLR), Mme Joëlle Häller (PLR), M. Gaëtan Aellen (PLR), M. Michel Ruchonnet (PS), Mme Elisabeth Beck (PS), Mme Nathalie Fiechter (PS), M. Olivier Zimmermann (PS), Mme Jessica Haenni (PS), M. Gerolamo Pepe (PS) et M. Michel Bastardoz (Socialiste dissident).

Sont excusés : M. Cyril Erard (ARC), Mme Aurélie Juillerat (ARC), Mme Morgane Bussian (ARC), M. Thierry Spring (PLR) et M. Daniel Müller (PLR).

Conseil municipal : M. Patrick Tanner (maire), M. John Buchs (vice-maire), M. Jean Luc Berberat, Mme Florine Pessotto-Bueche, M. Francis Daetwyler, M. Michel Jeanneret, M. Christian Schluep et M. Beat Grossenbacher (chancelier municipal).

Excusé : -

Presse : M. Laurent Blanchard (Canal Alpha), Mme Céline LoRicco Châtelain (Le Quotidien jurassien), M. Blaise Droz (Le Journal du Jura) et Mme Natacha Mengoli (RJB).

Public : -

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 7 septembre 2017

Le procès-verbal de la séance du 7 septembre 2017 et approuvé à l'unanimité, avec remerciements à son auteur M. Tiago Rodrigues, vice-chancelier.

3. Communications du président et du maire

M. Corentin Jeanneret, président : "En préambule, je vous communique que j'ai appris la démission de M. Yves Houriet de notre conseil. Je tiens à le remercier pour son engagement pour la collectivité. C'est M. Thierry Spring, PLR, qui le remplacera et qui est absent ce soir. Je lui souhaite néanmoins la bienvenue et lui souhaite plein succès dans sa fonction. J'ai effectué les représentations suivantes au nom du Conseil de ville :

- Le samedi 23 septembre, j'ai participé à la 39^{ème} Assemblée générale de l'association des bourgeoisies du Jura bernois à Saint-Imier. Après l'Assemblée générale, notre garde-faune cantonal nous a livré un intéressant exposé sur l'exploitation des forêts en relation avec notre faune sauvage. Le Corps de musique de notre Cité a assuré le divertissement musical durant l'apéritif avant de partager un repas dans la bonne humeur. Suite à cette journée, j'ai reçu une lettre de remerciements dont je vous donne lecture :

"Objet :

AG de l'ABJB

REMERCIEMENTS

Monsieur le Maire,
Monsieur le Président du conseil de Ville,

Samedi dernier, l'Association des Bourgeoisies du Jura-bernois a tenu ses 39^{èmes} assises annuelles dans votre localité et la manifestation, organisée par la Bourgeoisie de St-Imier, s'est parfaitement déroulée.

Nous avons passé et vécu une très agréable journée en votre compagnie, nous tenons à vous remercier chaleureusement pour votre allocution et pour l'excellent apéritif qui nous a été offert par votre Municipalité.

Nous ne pouvons pas désigner nominativement tous les acteurs de cette réussite, mais un clin d'œil particulier au Corps de Musique de St-Imier.

Dans l'attente du plaisir de vous revoir lors d'une prochaine occasion, veuillez croire, Monsieur le Maire, Monsieur le Président du conseil de Ville, à l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Association des Bourgeoisies du Jura bernois :

Eric Bouchat
Président

Céline Oppliger
Secrétaire"

- Le 30 septembre, le bureau du Conseil de ville de Saint-Imier a eu l'honneur de recevoir les bureaux des Conseils de ville et des Conseils généraux pour l'ensemble du Jura – Jura bernois, soit au total près de 25 personnes. La journée, placée sous le signe de la découverte de notre localité, a rencontré un franc succès. Après une courte séance agrémentée des préparations des Femmes paysannes du Jura bernois, nous avons visité le Musée Longines puis la Collégiale avant de partager un repas tous ensemble. L'après-midi s'est poursuivi chez Mémoires d'Ici puis par une visite de la Fromagerie Spielhofer. Le programme, riche et varié, a permis d'intéresser chacune et chacun et de permettre un échange entre les divers participants. Tous les bureaux étaient représentés à l'exception de Delémont. Suite à cette journée, j'ai reçu une lettre de remerciements de Mme Lachat, Présidente du Conseil général de Haute-Sorne dont je vous donne lecture :

"Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs,

Un petit mot pour vous remercier de l'accueil que vous nous avez réservé à l'occasion de la journée de rencontre des bureaux, ce samedi 30 septembre.

J'y ai découvert beaucoup sur votre ville et nous avons été reçu avec beaucoup de chaleur et de manière bien sympathique !

Alors un grand bravo pour cette organisation ! De plus, cela a été un réel plaisir de faire connaissance des membres de votre bureau !

Avec toute ma gratitude, je vous adresse, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, mes amicales salutations.

Nicole Lachat
Présidente du Conseil général de Haute-Sorne"

- Le 15 octobre, j'ai assisté à la Bénédiction du beffroi de l'Eglise catholique-chrétienne de Saint-Imier. Après une messe célébrée en l'Eglise Saint-Paul de Saint-Imier en présence de Monseigneur Harald Rein, Evêque de l'Eglise catholique-chrétienne de Suisse, j'ai été invité à un repas convivial sur les hauteurs de notre Cité par un magnifique dimanche ensoleillé.
- Finalement, le 25 octobre, je me suis rendu à la Salle de spectacles pour assister à la soirée de présentation de la collection de FA Diffusion, nouvelle marque horlogère à 99.99 % Swiss Made qui présentait sa collection 23°27."

M. Patrick Tanner, maire : "J'ai deux communications à vous transmettre.

La première concerne le processus de fusion des communes du Haut-Vallon : réunis en assemblée hier soir, les maires des communes concernées ont formellement avalisé la poursuite du processus en vue d'une fusion entre les communes de Renan, Sonvilier, Saint-Imier, Cormoret et Courtelary. Le 24 septembre 2017, les Corps électoraux de 5 communes sur les 7 ont donné un signal clair (entre 60 et 72 % d'acceptation) à leurs autorités en acceptant le principe d'une fusion de commune dans le Vallon de Saint-Imier. Le COPIL a toutefois pris acte avec regret du refus des populations de La Ferrière et de Villeret de poursuivre le processus. Suite à cette votation, les exécutifs des communes favorables à un rapprochement devaient encore confirmer la décision populaire compte tenu de la cohérence du nouveau périmètre de fusion. Les 5 exécutifs communaux s'étant prononcés positivement et aucun recours n'ayant été déposé auprès de la Préfecture du Jura bernois dans le délai imparti, plus rien ne s'oppose dès lors au démarrage des travaux préparatoires en vue de l'établissement d'un contrat de fusion. Le projet de nouvelle commune comprendra ainsi cinq localités et totalisera, en cas d'acceptation de la fusion, une population de plus de 9'000 âmes pour une superficie totale de 9'300 hectares et une densité de 98,3 habitants par km². Elle formerait la commune la plus importante de la région et de l'arrondissement administratif du Jura bernois, devant Moutier (7'586 habitants) et Tramelan (4'565 habitants). Après le départ de Moutier dans le canton du Jura et avec 20 % de la population du Jura bernois, elle confirmerait de manière totalement légitime sa fonction de chef-lieu actuellement déjà dévolue à Courtelary. Plus grande, plus forte, la nouvelle entité deviendrait la 18^{ème} commune du canton (sur 351 communes actuellement) et acquerrait également une nouvelle dimension à l'échelle de l'Arc Jurassien. Si le processus peut dès lors suivre son cours, le chemin jusqu'à la fusion reste toutefois encore long et nécessitera un investissement en temps important de la part des autorités, du personnel des communes et des citoyennes et citoyens afin de préparer un projet précis qui définira le budget, la localisation des services, la quotité fiscale, les taxes, etc. Mettre en place un projet d'une telle importance n'est donc pas une mince affaire et comme elle vise l'intérêt de toutes et tous, il est important que les citoyennes et citoyens soient informés et écoutés afin de pouvoir proposer un projet rassembleur et novateur qui tienne compte de leurs attentes. Une nouvelle identité doit voir le jour, tout en veillant à préserver les spécificités de chaque localité. C'est dans ce sens qu'une feuille de route sera soumise dans les prochaines semaines aux 5 exécutifs par le comité de pilotage (COPIL). Les travaux pourront ainsi débuter en vue d'une votation populaire durant le premier semestre 2020 pour une entrée en force de la nouvelle commune au 1^{er} janvier 2021 si tout se passe bien. Une fusion de communes aura naturellement des conséquences importantes sur les nombreuses coopérations actuellement en place. Chacune d'elles devra faire l'objet d'une évaluation détaillée. La fusion permettra notamment de simplifier considérablement les structures de collaboration actuelles et d'atteindre une masse critique suffisante afin de disposer de ressources à l'interne dans le but de proposer des prestations en phase avec les besoins de la population. La volonté du comité de pilotage consistera ainsi à définir le nombre optimal des plateformes nécessaires afin de soumettre à nouveau ces organisations à un processus décisionnel démocratique communal. Si les 5 communes seront donc amenées à se voir régulièrement et à faire des choix au niveau des collaborations intercommunales, les maires du comité de pilotage estiment que certaines d'entre elles vont naturellement subsister au-delà du périmètre de fusion et qu'il est dès lors opportun de maintenir un cadre de discussion et d'échange avec les communes qui ne participent pas au processus de fusion. Compte tenu des liens existants (Erguël Sports SA par exemple), le périmètre des communes allant de La Ferrière à Sonceboz-Sombeval semble être la bonne échelle pour institutionnaliser les collaborations. Une proposition sera faite dans ce sens par le comité de pilotage aux différents exécutifs du Vallon. M. Richard Habegger, maire de Villeret, a formellement annoncé sa démission en tant que président du COPIL suite au choix clair de la population de sa commune de ne pas poursuivre l'aventure. Les maires de La Ferrière et de Cortébert quitteront également le COPIL. Il a toutefois été décidé que les trois maires des communes qui ne participent pas au processus de fusion pourront conserver un rôle d'observateur afin de demeurer informés des travaux pour les dossiers qui concernent leur commune. M. Benjamin Rindlisbacher, maire de Courtelary, succèdera à M. Richard Habegger et relèvera l'important défi de mener les 5 communes vers un avenir commun. Je tiens par la

présente à adresser mes sincères remerciements à mes collègues maires avec qui nous avons œuvré au sein du COPIL ces dernières années dans une ambiance conviviale, respectueuse et constructive, c'était une étape fort agréable. Mes remerciements vont bien évidemment également aux maires qui nous ont précédés depuis 2010 au sein du COPIL mais également à l'ensemble des personnes qui se sont impliquées à différents niveaux afin d'ouvrir la voie à ce processus qui permettra à nos communes de réfléchir conjointement et de bâtir ensemble notre avenir ! Et comme le résume si bien ce proverbe africain, "Tout seul on va plus vite, ensemble on va plus loin."

Ma deuxième communication porte sur la Halte CFF de La Clef. Comme je vous l'avais annoncé en décembre 2015 après la rencontre que nous avons eue à Berne à l'Office des transports publics et de la coordination des transports, le Conseil fédéral a mis en consultation l'étape d'aménagement ferroviaire 2035 le 29 septembre dernier. Le projet retenu par l'exécutif fédéral propose des investissements pour un total de 11,5 milliards de francs à réaliser d'ici 2035 dans le cadre de la prochaine étape d'aménagement ferroviaire. Ce projet fait débat car il est jugé inéquitable en Suisse occidentale. Le Conseil municipal s'est donc naturellement renseigné afin de connaître le sort réservé à la nouvelle Halte CFF de La Clef. Pour rappel, l'arrêt ferroviaire de La Clef figure parmi les dossiers les plus avancés du canton de Berne. Les CFF avaient adressé à la commune ainsi qu'à l'Office des transports publics l'avant-projet actualisé de la nouvelle Halte qui totalise un coût de l'ordre de 5,3 millions de francs, tenant compte de l'évolution récente de certaines normes de l'accès aux trains ainsi que des aménagements communaux à réaliser. Si les arrêts sur les réseaux de chemins de fers privés ont d'ores et déjà été définis dans le rapport, par exemple le nouvel arrêt du Noirmont sur le réseau CJ, il en va différemment des haltes supplémentaires sur le réseau des CFF en raison d'un retard pris dans la planification par l'ex-régie fédérale. Le rapport du Conseil fédéral se base ainsi sur un état de situation à mai 2017 et la planification viendra compléter la procédure de consultation dès l'évaluation terminée. Il ne m'est donc malheureusement pas possible aujourd'hui de vous confirmer que notre projet figurera bel et bien dans les ouvrages retenus. Le Conseil fédéral adoptera le message à l'attention du Parlement avant la fin de l'année 2018 et dès 2019, ce dernier délibèrera de l'étape d'aménagement. La décision finale incombera au Parlement et, en cas de référendum, au peuple. Si notre Halte est retenue, ce que le Conseil municipal espère vivement vu qu'elle jouit d'une appréciation favorable, elle deviendra alors réalisable et sa mise en œuvre devrait pouvoir se faire assez rapidement après la décision du Parlement. Afin d'anticiper l'accès à la nouvelle Halte CFF de La Clef mais surtout dans le but de permettre aux véhicules de livraison de contourner le bâtiment du Parc Technologique III, le Conseil municipal et le Conseil d'administration de Crescentia SA ont pris la décision de préfinancer et de débiter la réalisation du chemin d'accès à la future Halte. Les coûts seront imputés à Crescentia et/ou au compte d'investissement du projet de Halte CFF une fois la décision fédérale connue. Comme vous avez pu le constater, les travaux ont récemment débuté dans la zone économique de La Clef et devraient permettre la réalisation du chemin avant l'arrivée de l'hiver. Le Conseil municipal ne manquera pas de vous tenir informé de l'évolution de ce dossier qui devrait prochainement se préciser."

4. Révision du Statut du personnel communal de Saint-Imier : décision

Rapport du Conseil municipal :

Le 1^{er} juillet 2017, le système salarial du canton de Berne a été modifié de telle sorte que le personnel cantonal bénéficie d'une progression de traitement qui sera accélérée en début de carrière pour ralentir ensuite au fil des années.

Le système qui prévalait jusqu'à cette date, et sur lequel notre municipalité est basé (art. 51 du Statut du personnel communal), comprend 30 classes de traitement composées d'un traitement de base (100%) et de 80 échelons de traitement. Le traitement maximal représente

160 pour cent du traitement de base. Chaque échelon correspond à 0,75 pour cent du traitement de base. Celui-ci est précédé de 12 échelons de départ de 0,75 pour cent qui sont utilisés pour les personnes sans expérience professionnelle ou ne disposant pas de la formation adéquate.

La progression des traitements du personnel obéit actuellement à une logique linéaire qui, tout en tenant compte des performances individuelles, est indépendante de l'âge.

La progression salariale du personnel du canton suit depuis le 1^{er} juillet de cette année un modèle dégressif. Ainsi, l'augmentation des traitements sera plus rapide en début de carrière puis ralentira. Ce modèle de progression dégressive reflète les pratiques sur le marché du travail. Il tient compte du fait que les collaboratrices et collaborateurs en début de carrière ont souvent le souci de fonder une famille et de disposer pour cela d'une plus grande marge de manœuvre financière. Pour la prévoyance professionnelle, il est aussi important de constituer des avoirs du deuxième pilier suffisamment tôt. Enfin, le Conseil-exécutif tient à ce que le système salarial bernois reste concurrentiel.

A cette fin, la valeur des échelons de traitement a été redéfinie comme suit : les 20 premiers échelons représentent chacun 1 pour cent du traitement de base, les 40 suivants 0,75 pour cent, et les 20 derniers 0,5 pour cent. Le traitement maximal reste inchangé à 160 pour cent du traitement de base. Celui-ci est désormais précédé de six échelons de 1,5 pour cent chacun.

D'après les renseignements obtenus, le canton continuera de publier les deux tables salariales (linéaire et dégressive), du moins pendant un certain temps. Il appartient donc à la commune de Saint-Imier de se positionner.

Le statut du personnel communal étant basé subsidiairement sur le droit cantonal, le Conseil municipal unanime, sur préavis du Bureau des ressources humaines, estime qu'il est judicieux de maintenir cette pratique et propose à votre autorité d'accepter le changement de système salarial avec effet au 1^{er} janvier 2018. Cette décision implique une modification du Statut du personnel communal.

Un nouveau tableau des classes de traitement s'appliquera alors à partir de cette date, et le nombre d'échelons de traitement de chaque collaboratrice et collaborateur sera recalculé au moyen d'un tableau de transfert. Pour la majorité du personnel, ce transfert entraînera une légère augmentation salariale et une réduction du nombre d'échelons. Le transfert prévoit également une compensation pour une catégorie de personnel qui verra alors sa progression salariale ralentir (dès les échelons 61).

Cette mutation engendrerait un coût salarial brut supplémentaire annuel de l'ordre de CHF 26'350.- et atteindrait un ordre de grandeur de CHF 30'000.- en y ajoutant les charges sociales. A peu près la moitié de ce montant (CHF 16'000.- environ) viendrait péjorer le compte de résultat général annuel de la commune, l'autre moitié concernant des tâches faisant l'objet de financements spéciaux ou autres.

Le Conseil municipal souhaite par ailleurs profiter de cette mise à jour pour apporter une modification supplémentaire au Statut du personnel communal. En effet, à son article 3, al. 4, il est écrit que « le maire assume la responsabilité de chef du personnel ». Cette situation n'est pas idéale de l'avis de l'Exécutif.

D'une part, la continuité dans la gestion des ressources humaines est interrompue lors d'un changement à la mairie. Le suivi quotidien du personnel communal n'est pas non plus vraiment garanti, le maire n'étant pas toujours présent à l'administration communale. Le Conseil municipal constate par ailleurs que la Conférence des cadres fonctionne bien et que cette

proposition s'inscrit dans la volonté d'augmenter les compétences du personnel communal et des chefs de service.

Après discussion et en accord avec le principal intéressé, le Conseil municipal propose dès lors de transférer la responsabilité du personnel au chancelier dès le 1^{er} janvier 2018. Le Bureau des ressources humaines serait toutefois maintenu dans sa forme actuelle, composé du maire, du chancelier et de l'administrateur des finances (art. 6 du Statut du personnel communal).

Finalement, le Conseil municipal propose la suppression de l'al. 2 à l'art. 62 du Statut du personnel communal en raison de son inutilité. En effet, ce passage décrit les conditions applicables en cas de maladie et d'accident pour le personnel engagé sur la base du droit privé. Cet article est donc en contradiction avec l'art. 16 al. 2 qui prévoit l'application des dispositions contractuelles ou du Code des obligations.

En se basant sur le préavis unanime de la Commission des finances ainsi que sur les prises de position unanimes de la Commission du personnel et de la Conférence des chefs de service, le Conseil municipal, unanime, recommande au Conseil de ville d'approuver les modifications du Statut du personnel communal de Saint-Imier ainsi que les effets financiers liés à sa mise en œuvre.

Ouverture de la discussion :

M. Fabien Golay, ARC : "La fraction ARC unanime soutient la proposition de révision du Statut du personnel communal. La grille des salaires à croissance dégressive apparaît effectivement comme une solution avantageuse pour la réalisation du rêve imérien, à savoir une grande famille dans une belle maison, même si pour cette dernière, acquérir un terrain à Saint-Imier, ce n'est pas garanti dans 10 ans. Quant à la passation de la responsabilité du personnel, du maire vers le chancelier, un peu de stabilité en périodes électorales ne pourra que favoriser le processus d'amélioration continue des services administratifs et techniques de notre commune. Nous souhaitons d'ores et déjà plein succès au chancelier dans l'accomplissement de sa nouvelle responsabilité."

Mme Nathalie Fiechter, PS : "La fraction socialiste a pris connaissance avec intérêt du rapport du Conseil municipal. Elle constate que ce point concerne 2 sujets importants, réunis en un seul objet : le poste de chef du personnel et un nouveau système salarial. En ce qui concerne le nouveau système salarial, la fraction constate qu'en tant qu'employeur, la commune se doit d'appliquer une politique salariale équitable, tenant compte des exigences du marché du travail et des performances individuelles. Le système proposé par le Conseil municipal semble répondre à ces critères et la fraction se réjouit de ces modifications. En ce qui concerne le poste de chef du personnel, nous sommes un peu perplexes quant à la proposition de nommer le chancelier à cette fonction et nous nous posons les questions suivantes : le chancelier occupe un poste-clé au sein de la commune et la responsabilité du personnel n'est pas une simple petite tâche non plus. Nous ne remettons absolument pas en cause les compétences, largement reconnues d'ailleurs, de notre chancelier M. Beat Grossenbacher, nous nous demandons seulement si une seule et même personne peut assumer les deux postes simultanément. Cette double charge n'est-elle pas trop importante ? Ne faudrait-il pas réfléchir à engager un nouvel employé, spécialisé dans ce domaine ? Un poste complet n'est pas envisageable, mais existerait-il, par exemple, des possibilités de disposer d'un directeur des ressources humaines qui pourrait assumer sa charge dans plusieurs communes ? En conclusion, la fraction socialiste accepte les propositions de modifications du statut du personnel communal, tout en restant assez hésitante quant au bien-fondé de la décision de nommer le chancelier chef du personnel de l'administration communale."

M. Patrick Tanner, maire : "Je souhaite amener quelques compléments quant aux doutes de Mme Nathalie Fiechter, PS. La solution idéale serait de se doter d'un service du personnel,

qui serait aussi placé sous la responsabilité de la Chancellerie municipale, puisque c'est en quelque sorte la tour de contrôle de la commune. En 2006, la Commission de révision du Statut du personnel a évalué la nécessité de créer un service des ressources humaines. En général, la masse critique pour avoir un tel service est de 200 emplois. Raison pour laquelle, la commission a proposé, en lieu et place, la création d'un bureau des ressources humaines composé de l'administrateur des finances, du chancelier, et du maire. Cette solution a été adoptée par votre conseil, elle était bonne, performante, et fonctionne actuellement à satisfaction. Sont réunis dans le bureau des ressources humaines les compétences de l'administrateur des finances pour tout ce qui concerne les assurances sociales, LPP,... , et celles du chancelier qui est dans la tour de contrôle. Le chancelier a également repris la direction des séances des cadres, qui se déroulent le jeudi matin. Vous dire également que si le maire change, la politique du personnel peut changer. Vous avez un manque de cohérence dans l'application de certains congés par exemple, et de rapidité de décision. Je reçois des demandes du personnel parfois bien difficiles à répondre , car je ne connais pas bien la personne, la fonction qu'elle occupe ou son comportement au travail. Ma décision pourrait ainsi ne pas toujours être la bonne. Si nous arrivons à avoir une commune fusionnée, nous arriverons peut-être à avoir une masse critique qui permettra de se doter d'un service du personnel. Maintenant, avec l'engagement futur d'un informaticien, d'un agent de police et d'augmentations de taux, nous devons également faire attention à ne pas trop charger le bateau au niveau des finances. Nous estimons que la solution proposée est la bonne solution."

Mme Nathalie Fiechter, PS : "Merci des explications. Notre souci c'est aussi la charge de travail, surtout s'il y a tout ce phénomène de fusion qui se met en marche. J'imagine que le chancelier aura une participation là-dedans, et que les affaires de personnels c'est toujours assez compliqué à gérer. C'est l'accumulation qui nous semble lourde, mais si cela a été discuté et accepté."

M. Patrick Tanner, maire : "Je ne peux pas m'exprimer à ce sujet au nom du chancelier. Nous en avons effectivement discuté. Si Beat souhaite apporter un complément, et que vous n'y voyez pas d'objection."

...Il n'y a pas d'objection...

M. Beat Grossenbacher, chancelier municipal : "Je pense effectivement qu'avoir un responsable des ressources humaines serait la solution idéale, mais, pour avoir vécu la situation dans différentes entreprises, il est vrai qu'avec moins de 100 employés c'est généralement peu approprié. Personnellement, je me sens en mesure d'occuper cette fonction supplémentaire. Il ne faut pas en faire une affaire personnelle, c'est une solution qui s'applique à la fonction plus qu'à la personne évidemment. Dans la situation actuelle, c'est jouable."

Mme Nathalie Fiechter, PS : "Merci."

M. Denis Gerber, PLR : "Notre fraction a examiné avec intérêt le rapport transmis. Notre Statut du personnel étant basé subsidiairement sur le droit cantonal et le système salarial du canton de Berne ayant été modifié le 1^{er} juillet 2017, il appert que la révision proposée s'intègre de manière logique à la nouvelle situation créée. Nous constatons que globalement cette nouvelle situation est positive pour notre personnel et nous nous en réjouissons; la charge salariale annuelle supplémentaire nous semble tout à fait supportable pour nos comptes. Nous prenons également acte du transfert de la responsabilité du personnel au chancelier. Si nous en comprenons les raisons, notre fraction se demande de qui va dépendre politiquement la nouvelle structure "Gestion du personnel". Du maire ou du Conseil municipal ou encore d'une commission constituée ou à constituer ? Ce changement entraîne-t-il une modification du cahier des charges du poste "chancelier" ? Nous prenons acte de la suppression de l'art 62 al 2. Notre fraction, afin de permettre une application au 1^{er} janvier du nouveau Statut du personnel, en accepte les modifications et les effets financiers liés."

M. Patrick Tanner, maire : "Dans le descriptif de poste, oui, cela a une incidence, puisque c'est une tâche supplémentaire qui vient s'ajouter. Quant à la Chancellerie municipale elle continue d'être sous la responsabilité du maire, mais également du Conseil municipal, puisque le chancelier est finalement le 8^{ème} conseiller municipal, et qu'il participe aux séances du municipal. Le bureau des ressources humaines continuera à fonctionner sous la forme actuelle. Il fait des propositions au Conseil municipal qui prend la décision finale lorsqu'il y a une incidence pour la commune."

Au vote, la révision du Statut du personnel communal de Saint-Imier est acceptée à l'unanimité.

5. Plan financier 2019-2022 : information

Rapport du Conseil municipal (points 5 et 6) :

La documentation remise à l'ensemble des Conseillers de ville comprend 16 parties dont le projet de budget 2018. Ce dernier est établi en application du modèle comptable harmonisé 2 (MCH2) conformément à l'article 70 de la loi sur les communes.

L'élaboration du budget 2018 a été réalisée dans la lignée des exercices comptables précédents, tout en intégrant les effets de la stratégie fiscale du canton de Berne qui prévoit, indépendamment de la nouvelle réforme fédérale « Projet fiscal 17 » (ex-RIE III) prévue pour 2020, les effets suivants :

- 1) réduction progressive de l'impôt sur le bénéfice des entreprises de 21,64% actuellement pour le porter à 20,20% en 2019, puis à 18,71% en 2020.
- 2) réévaluation de la situation par le Conseil-exécutif en 2021 compte tenu de la réforme fiscale fédérale (Projet fiscal 17) en consultation jusqu'au 6 décembre 2017 pour un passage prévu devant le Parlement fédéral au printemps 2018.

Toujours selon le Conseil-exécutif, la stratégie fiscale cantonale entraînera une diminution des recettes fiscales pour les communes qui devrait être compensée par une réévaluation générale des immeubles en 2020 et qui permettra de dégager pour les communes une amélioration de l'impôt sur la fortune ainsi qu'une augmentation des recettes de la taxe immobilière. Si cet argument peut être avancé pour le canton dans sa globalité (niveau macro), il est évident que la situation sera tout autre pour Saint-Imier (niveau micro) qui dépend grandement de l'imposition des personnes morales.

Sur cette base, la Commission des finances a élaboré le budget en maintenant sa position de prudence, en particulier pour les dépenses récurrentes afin de limiter la progression de nos différentes charges de fonctionnement.

On constate, malgré cette prudence, que le compte de résultat ne retrouve pas pour l'instant l'équilibre à moyen terme en affichant des déficits prévisionnels qui vont crescendo dès 2019 pour se situer à des montants de l'ordre de 1,3 million de francs en 2019 et près de 2 millions dès 2020 en raison principalement de l'application de la nouvelle réforme fiscale cantonale de l'imposition des entreprises. Cette situation n'est naturellement pas viable à long terme et nécessitera de prendre des mesures complémentaires en temps voulu, afin de diminuer les coûts ou d'augmenter les recettes.

Un effort particulier devra être réalisé au niveau de la planification des investissements annuels qui totalisent en 2018 un montant net de **CHF 7'174'000.00** (CHF 7'649'000.00 bruts), ce qui correspond au double de notre capacité d'autofinancement et qui devrait se traduire,

pour autant que l'ensemble des investissements soient réalisés, par une augmentation conséquente de l'endettement de la commune.

Ce montant important d'investissements est dû prioritairement aux services des bâtiments et de l'urbanisme (travaux publics – déchets) ainsi qu'à l'adaptation des transports et réservoirs de l'eau propre suite au démarrage des travaux de la 2^e source d'approvisionnement aux Sauges à Sonvilier.

L'objectif du Conseil municipal est de parvenir à maintenir à moyen voire long terme un niveau proche des prestations actuelles sans devoir toucher à la quotité d'impôt. Il est cependant bien trop tôt et même hasardeux de pouvoir l'affirmer aujourd'hui de manière irrévocable, compte tenu des mutations à venir et de la nécessité impérative de retrouver l'équilibre du compte de résultat à moyen terme.

Le financement spécial relatif aux impôts, créé en 2015, les conséquences bénéfiques pour la commune de la réévaluation générale des immeubles non agricoles à l'horizon 2020 (non pris en compte à ce stade en l'absence de données objectives), l'éventuelle redistribution d'une partie de l'indemnité que le canton pourrait percevoir de la Confédération liée au Projet fiscal 17, la réduction du versement communal à la péréquation financière, ainsi que la fortune nette actuelle de la commune nous permettent cependant de ne pas devoir nous précipiter dans des mesures urgentes.

L'ensemble des choix effectués dans le cadre du budget 2018 et présentés dans le rapport préliminaire annexé ont ainsi été guidés par les enjeux financiers importants qui attendent notre collectivité dès 2019.

Compte tenu de ces différents éléments et sur préavis unanime de la Commission des finances, le Conseil municipal, unanime, propose au Conseil de ville l'approbation du budget 2018 qui prévoit un déficit de CHF 617'275.00 pour le compte général ainsi qu'un déficit de CHF 725'350.00 pour le compte global qui tient compte des résultats provenant des financements spéciaux qui doivent être équilibrés.

Ce budget et son déficit sont fondés sur :

- une quotité d'impôt inchangée de 1,75
- une taxe immobilière inchangée de 1,2 ‰
- une taxe des chiens de CHF 70.- pour le village et CHF 40.- pour la montagne
- eau potable : CHF 1.80/m³ (hors TVA) + taxe de base (par paliers) nouveaux dès le 1^{er} janvier 2015 selon nouveau règlement du 16 mars 2006 et adaptation des tarifs par le Conseil de Ville lors de sa séance du 23 octobre 2014
- eaux usées : CHF 2.25/m³ (hors TVA) + nouvelles taxes de base (par paliers) adoptées par le Conseil de Ville dans sa séance du 22 octobre 2015 selon nouveau règlement du 16 mars 2006
- une taxe d'enlèvement des déchets, selon le règlement tarifaire relatif au règlement sur les déchets
- une taxe des pompes de 6 % de l'impôt cantonal (min. CHF 10.- / max. CHF 450.-)

Ouverture de la discussion :

M. Michel Meyer, ARC : "Notre fraction s'exprimera une seule fois lors du point 6."

Mme Talika Gerber, PLR : "Nous ferons la même chose."

M. Michel Ruchonnet, PS : "Nous ne ferons pas la même chose."

...Rires...

M. Michel Ruchonnet, PS : "Concernant le plan financier, il s'agit d'une information et nous n'avons pas à nous prononcer. Permettez-nous tout de même un commentaire. Le plan financier est un peu la hotte du Père Noël où tous les projets connus devraient figurer. Chaque année, nous sommes d'accord qu'il faut définir des priorités et le moment est venu de concrétiser et de passer des paroles aux actes. Un petit exemple : une salle de musique à 4 millions est-elle raisonnable ? C'est juste un commentaire."

M. Corentin Jeanneret, président : "La parole est-elle encore demandée ?"

M. Corentin Jeanneret, président : "Cela ne semble pas être le cas, nous pouvons passer au point suivant de l'ordre du jour."

6. Examen du projet de budget 2018 : approbation éventuelle

M. Corentin Jeanneret, président : "Pour traiter ce point, je vous propose de procéder de la manière suivante : dans un premier temps, je passerai en revue les 16 chapitres de la table des matières dudit Rapport chapitre par chapitre. En cas de question, il suffira d'intervenir au chapitre concerné en indiquant la page afin de faciliter le suivi de la question. Le chapitre 6 sera développé de manière détaillée fonction par fonction. Ensuite, j'ouvrirai la discussion générale puis nous passerons au vote. Quelqu'un s'oppose-t-il à cette manière de faire ?

...Il n'y a pas d'opposition...

M. Corentin Jeanneret, président : "Bien, je vais passer en revue la table des matières."

M. Christian Tharin, PLR : "Page 65, rubrique 8, économie publique, compte n° 8711.3130.05 Suivi clientèle et marketing. Pourquoi passe-t-on de CHF 13'092.80 des comptes 2016 à CHF 35'000.00 dans le budget 2017 à CHF 74'000.00 dans le budget 2018 ? Et également, compte n° 8711.3130.08 Honoraires contrôle obligatoire installation électrique. Pourquoi passe-t-on de CHF 1'230.00 des comptes 2016 à CHF 30'000.00 dans le budget 2017 à CHF 70'000.00 dans le budget 2018 ?"

M. Michel Jeanneret, chef du Département de l'équipement : "Depuis 2009, les clients consommant plus de 100'000 KWh par an sont libres de choisir leur fournisseur d'électricité. Cette liberté a changé de manière significative la relation du service avec ses abonnés. Un suivi de la clientèle a été mis en place, des offres de tarifs personnalisées sont élaborées en cas de demande ainsi que des actions marketing. D'autre part, une stratégie marketing a été élaborée par les partenaires de la Charte et validée en 2015. Elle prévoit l'élaboration de produits "efficacité énergétique", l'élaboration de demandes de subventions communes, le soutien aux partenaires dans la vente de prestations à leurs clients. L'acceptation de la Stratégie 2050 de la Confédération par le peuple aura des répercussions importantes sur la manière d'informer nos clients et faire en sorte qu'ils améliorent leur manière de consommer de l'électricité. Un des projets importants allant dans ce sens est la mise en place d'une plateforme informatique donnant accès à chaque client à ses statistiques de consommation, ses factures et des conseils pour réduire sa consommation. Ce guichet virtuel basé sur nos logiciels actuels (ProConcept, NEST/ ISE) est en cours d'étude avec nos partenaires de la Charte. Afin de préparer cette importante évolution, le budget de la rubrique "Suivi clientèle et marketing" est porté à CHF 74'000.- en 2018."

M. Christian Tharin, PLR : "Et pour la deuxième question ?"

M. Mario Castiglioni, administrateur des finances : "Vous avez la réponse dans les Commentaires, page IV : "De plus un poste d'employé(e) de commerce au taux d'occupation

de 50 % a été intégré dans la tâche de l'électricité afin de répondre aux exigences légales en matière de contrôles OIBT. Ce pourcentage de poste n'engendre pas de charges salariales supplémentaires car un même pourcentage a pu être déplacé du service de l'électricité dans la tâche consacrée à la société Diatel (tâche 3321)". En d'autres termes, nous avons du retard dans les contrôles OIBT."

M. Christian Tharin, PLR : "Merci."

M. Corentin Jeanneret, président : "Nous sommes arrivés au bout, je donne la parole, puis nous passerons au vote."

Mme Talika Gerber, PLR : "Nous aurions pu commencer notre intervention en disant tout simplement "bis repetita". En effet voici plusieurs années que la proposition du budget qui nous est faite prévoit un déficit et souvent au moins de juin au moment de l'acceptation des comptes nous terminons sur un résultat positif. L'année passée nous avons la menace de la réforme de l'imposition des entreprises menée par la Confédération mais suite à son refus par la population suisse, nous attendons maintenant de connaître quelle sera la version du canton de Berne et les incidences financières sur notre commune. Nous savons aussi qu'avec le financement spécial relatif aux impôts nous devrions pouvoir absorber les premières pertes. Nous ne pourrions pas toujours compter sur ce fonds et notre fraction en est consciente. Nous devons dès aujourd'hui réfléchir à cette problématique et surtout trouver des solutions permettant de réaliser des économies avant d'envisager une quelconque augmentation de quotité d'impôts. Notre fraction sera très attentive dans cette phase. Nous constatons que depuis plusieurs années le montant des investissements annuels augmente et qu'au final seule une partie de ceux-ci sont réalisés durant l'année en cours, ce qui a comme corollaire d'améliorer de manière constante le résultat des comptes soumis à notre conseil. Notre fraction s'engage à prendre sa part de responsabilité dans la réflexion à mener ces prochaines années sur la gestion financière de notre commune, comme elle le fait toujours dès que l'intérêt des citoyens imériens est en jeu, Nous prenons acte que dans cette proposition de budget, l'engagement d'un deuxième agent de police administrative est prévu. Cette démarche permettra d'améliorer la présence dans les rues, mais aussi d'effectuer des contrôles dans divers domaines (police des constructions par exemple) négligés ces dernières années par la force des choses. La fraction PLR soutient cette demande qui répond à un besoin. Compte tenu de ce qui précède, le groupe libéral-radical accepte le budget 2018 qui prévoit un déficit de CHF 617'275.- pour le compte général et ainsi qu'un déficit de CHF 725'350.- pour le compte global avec une quotité d'impôts inchangée de 1,75 ainsi que les diverses taxes proposées. Nous tenons à remercier toutes les personnes et les services qui ont contribué à l'élaboration du budget 2018. Nous tenons aussi féliciter M. Mario Castiglioni, administrateur des finances, pour la qualité et la fiabilité des informations fournies, sa disponibilité et ses judicieux conseils."

M. Michel Meyer, ARC : "La fraction Alternative régionale et communale a étudié avec attention le projet de budget 2018 ainsi que l'importante documentation y relative, dont notamment le plan financier 2019-2022. Elle constate que le projet soumis est établi dans la continuité, tout en y apportant des améliorations pour la collectivité et l'administration puisque le budget 2018 intègre plusieurs nouveautés :

- La création d'un poste de responsable informatique.
- La création d'un second poste d'agent de police administrative.
- L'augmentation du taux d'activité à 80 % du poste de secrétariat de la gestion des immeubles et de l'urbanisme.
- L'augmentation du taux de l'infirmière scolaire de 10 % au profit des communes de Renan et Sonvilier, autofinancée par ces dernières.

- L'inscription d'une nouvelle subvention annuelle en faveur de l'association Maison d'Ici et d'Ailleurs afin de favoriser l'intégration des personnes migrantes.

Ces quelques exemples démontrent une évolution positive pour notre commune tout en proposant un déficit prévisionnel raisonnable de CHF 6'172'275.- contre un déficit budgété en 2017 de CHF 6'844'480.-. L'augmentation des charges est donc compensée par une progression réjouissante du revenu des impôts sur les personnes physiques et de celui sur le bénéfice des personnes morales ainsi que des taxes immobilières. L'introduction, pour la première fois d'une contribution de CHF 60'000.- au ménage communal de la part de la tâche d'approvisionnement en gaz naturel n'y est pas étrangère non plus. On constate, depuis de nombreuses années, un niveau d'investissement conséquent de plus de 7 millions, bien en dessus de la capacité d'autofinancement de notre commune. Ces demandes d'investissement chargent le budget; comme elles ne sont que partiellement réalisées, les comptes sont finalement meilleurs que prévu. C'est heureux, mais il serait encore plus heureux d'avoir un budget fondé sur des demandes d'investissements réalistes. L'expérience nous démontre en effet que ce niveau d'investissement n'est pas réaliste en regard de nos ressources humaines et financières, outre qu'il n'est pas compatible avec les possibilités financières de notre commune. Nous relevons que cette enveloppe très élevée est surtout due aux services des bâtiments et de l'urbanisme. Nous attendons pour le prochain exercice une meilleure planification de ces services et des demandes d'investissements qu'ils portent à charge du compte d'investissement, en accord avec les possibilités de notre commune. Il faudra faire des choix. Il faut s'y atteler dans les faits et il importe de s'y préparer au mieux. Si la situation actuelle nous permet de soutenir la proposition de budget qui nous est faite, il s'agira de prendre en compte les changements importants qui entreront en vigueur progressivement lors du prochain budget avec la diminution du taux d'imposition des entreprises jusqu'en 2020 dans un premier temps. La fraction ARC soutient l'objectif du Conseil municipal visant à maintenir un niveau de prestations proche de celui d'aujourd'hui sans devoir intervenir sur la quotité d'impôt et nous nous engageons avec conviction les prochaines années dans ce sens. La réserve de 3,5 millions de francs constituée à cet effet permettra en outre aux différentes autorités et commissions politiques d'engager des réflexions et des débats constructifs sans devoir agir dans l'urgence, ce qui est le gage d'une approche pragmatique et responsable. Comme on le sait, il y a des stratégies fiscales cantonale et fédérale, qui se traduiront par des baisses pour les entreprises, et des hausses pour les particuliers, notamment par l'augmentation de la valeur officielle des immeubles. On peut en discuter, mais c'est une réalité. Mais il y a aussi une véritable stratégie fiscale communale dont ce budget est l'expression. Un fonds fiscal a été constitué pour absorber les pertes fiscales annoncées, et tout est fait pour assurer le maintien, et même le développement, des prestations communales. Cette stratégie fiscale contribue au bien-être, à l'attractivité et au développement de la commune, ce que nous apprécions. Sur ces constatations, notre fraction accepte le budget 2018 et tient à adresser ses sincères remerciements à l'administrateur des finances pour son professionnalisme, à la Commission des finances, au maire, chef des finances, ainsi qu'à toutes les personnes impliquées dans l'élaboration de ce volumineux rapport."

M. Michel Ruchonnet, PS : "En ce qui concerne le budget, nous l'avons étudié avec soin et tous nos remerciements vont à M. Mario Castiglioni, administrateur des finances, pour son travail et sa disponibilité lorsque nous avons besoin de ses conseils. Les autres fractions n'ont pas manqué ce soir de citer les chiffres les plus importants si bien que nous renonçons à les redire. Comme pour le plan financier, nous nous contenterons de quelques remarques. Premièrement, les indicateurs ne sont pas bons; le degré d'autofinancement baisse progressivement et la dette brute par rapport au revenu augmente progressivement. Nous n'avons que très peu d'influence sur le revenu des personnes morales. Deuxièmement, en ce qui concerne les prévisions, nous fixons à un maximum de trois ans pour établir les prévisions avec une certaine fiabilité. Au-delà, nous sommes dans la fiction. La fraction socialiste approuve le budget à l'unanimité."

M. Denis Gerber, PLR : "Je suis toujours un peu surpris que les attaques concernent essentiellement les départements gérés par les représentants du PLR. Je crois que nous ne sommes pas les seuls à avoir des investissements dans les budgets 2017, 2018, 2019,... . Cela commence à me fatiguer sérieusement."

M. Michel Bastardoz, Socialiste dissident : "Je tiens tout de même à rappeler qu'au niveau de l'entretien des immeubles des patrimoines administratif et financier, c'est 1 % de la valeur AIB. Ce n'est pas une question d'être bien ou mal gérée. C'est surtout parce que rien n'a été fait pendant longtemps, malgré l'insistance de la commission ad hoc, et voilà ce que cela a donné. Cela coûte de refaire les bâtiments."

Au vote, le budget 2018 qui prévoit un déficit de CHF 617'275.00 pour le compte général ainsi qu'un déficit de CHF 725'350.00 pour le compte global qui tient compte des résultats provenant des financements spéciaux qui doivent être équilibrés. Ce budget et son déficit sont fondés sur :

- une quotité d'impôt inchangée de 1,75
- une taxe immobilière inchangée de 1,2 ‰
- une taxe des chiens de CHF 70.- pour le village et CHF 40.- pour la montagne
- eau potable : CHF 1.80/m³ (hors TVA) + taxe de base (par paliers) nouveaux dès le 1^{er} janvier 2015 selon nouveau règlement du 16 mars 2006 et adaptation des tarifs par le Conseil de Ville lors de sa séance du 23 octobre 2014
- eaux usées : CHF 2.25/m³ (hors TVA) + nouvelles taxes de base (par paliers) adoptées par le Conseil de Ville dans sa séance du 22 octobre 2015 selon nouveau règlement du 16 mars 2006
- une taxe d'enlèvement des déchets, selon le règlement tarifaire relatif au règlement sur les déchets
- une taxe des pompes de 6 % de l'impôt cantonal (min. CHF 10.- / max. CHF 450.-)

est accepté à l'unanimité.

...Il est 20 h 19, M. Mario Castiglioni, administrateur des finances, est remercié pour sa présence et son travail. Il quitte la séance...

7. Vidéosurveillance dans les lieux publics à Saint-Imier – poursuite du projet : décision de principe

Rapport du Conseil municipal :

La thématique des incivilités et de la sécurité a généré de nombreuses interventions au sein du Législatif ces derniers mois. Une table ronde a d'ailleurs été organisée sur cette thématique par le Conseil municipal en date du 4 mai 2017 avec différents intervenants concernés par la problématique des incivilités (police cantonale, police administrative, directions des écoles, Espace jeunesse d'Erguël, Plateforme prévention, travaux publics, service de l'action sociale, ...).

Lors de cette rencontre, mais également dans les différents groupes de travail ou commissions, il apparaît que les approches préconisées pour contenir les incivilités varient grandement en fonction des interlocuteurs et de leur conception de la sécurité et des moyens à déployer.

La question de la vidéosurveillance a également été au cœur de plusieurs interventions du groupe libéral – radical. Plusieurs collectivités ont déjà fait des expériences que l'on peut

qualifier de très variables en matière de vidéosurveillance. On peut citer l'exemple de Delémont qui vient d'équiper ses rues de caméras durant l'année 2016. D'autres communes démantèlent les caméras installées par le passé ; c'est le cas de la ville de Thoune qui a démonté son installation vidéo cette année.

A l'heure actuelle, il n'existe aucune donnée statistique prouvant que la vidéosurveillance diminue la criminalité. Toutefois, et compte tenu de l'aspect très émotionnel de cette thématique, le Conseil municipal, divisé sur cette question, a pris la décision de vous soumettre en annexe le rapport du conseiller municipal en charge du Département urbanisme et mobilité, M. John Buchs, afin de permettre à votre autorité de prendre position sur ce sujet sensible.

Le but de cette démarche est également de donner une suite aux nombreuses interventions au sein du Législatif et des positions respectives des deux commissions urbanisme et mobilité et bâtiments et infrastructures sportives. Il vous appartient dès lors de déterminer la suite à donner à ce dossier.

En cas d'acceptation par votre autorité de poursuivre le projet de vidéosurveillance, le Département urbanisme et mobilité se chargera d'établir une étude approfondie comprenant l'approbation officielle des autorités de la police cantonale, l'élaboration d'un règlement communal sur la vidéosurveillance ainsi qu'un budget pour l'investissement et le fonctionnement d'un tel système. L'ensemble du dossier sera naturellement soumis à nouveau à votre autorité pour décision.

Ouverture de la discussion :

M. Alexandre Berberat, ARC : "Installer les premières caméras dans un lieu public n'a rien d'anodin, la vie privée des citoyens est touchée. La première chose à constater, c'est qu'aucune donnée statistique ne prouve que la vidéosurveillance diminue la criminalité. Le système de vidéosurveillance est mis en place depuis longtemps dans certains pays sans donner de résultats probants. L'exemple du Royaume-Uni parle de lui-même. Les centaines de milliers de caméras de Londres n'en font pourtant pas la ville la plus sûre du monde. Le nombre de délits ne semble pas avoir diminué en conséquence. Il a été prouvé que seuls 3 % des délits mineurs ont été résolus grâce à la vidéosurveillance dans cette ville. Mais heureusement Saint-Imier n'est pas Londres. Pour prendre l'exemple d'une ville bernoise, Thoune démantèle ses caméras en raison des coûts importants nécessités par la remise à niveau de leur système qui date de quelques années. On peut donc imaginer que les résultats n'ont pas atteints leurs objectifs, toutes les communes ne sont donc pas satisfaites de ce moyen de répression. Dans le rapport de la Commission de l'urbanisme, il est dit que la caméra installée sous les arcades du ceff santé-social a déjà démontré son efficacité dans plusieurs cas de déprédations. J'aurais bien voulu savoir si ces affirmations étaient fondées car à ma connaissance, lors de l'incident principal survenu à cet endroit, la police avait déjà trouvé les auteurs des faits avant de visionner la caméra... . Cette dernière a pu, au mieux, confirmer l'identité des prévenus. Qui plus est, selon nos sources au ceff, il apparaît que la caméra n'a rien changé à la quantité de déchets à ramasser à l'entrée ni aux comportements de certains jeunes sous les arcades. La caméra ne joue même pas un rôle dissuasif. Un dispositif de surveillance ne couvre qu'un angle restreint, ARC est persuadé qu'installer des caméras n'est que déplacer le problème quelques mètres plus loin. La personne qui viendra pour déposer son sac de déchets, le laissera non plus devant les bennes du Passage de l'Esplanade mais contre le mur deux mètres plus loin en dehors du champ de la caméra... . Va-t-on visionner les bandes lorsqu'une bouteille en verre sera cassée derrière les Halles de gymnastique ? Faudra-t-il encore reconnaître l'auteur des faits une fois les images trouvées. La fraction ARC refuse à l'unanimité de poursuivre le projet de vidéosurveillance. Elle estime que ce serait de l'argent très mal investi car nous sommes convaincus qu'elles ne servent malheureusement à rien. Pour contrer le sentiment d'insécurité et lutter efficacement contre le littering à certains endroits de Saint-Imier, nous proposons plutôt par exemple que les employés des TP puissent faire une tournée en début de journée aux quelques points sensibles. De plus, si nous pensons

avoir une pareille somme à disposition pour lutter contre une réalité d'insécurité sur le terrain, engageons plutôt des projets où l'humain prouve sa supériorité sur les machines, et engageons des travailleurs sociaux hors murs. Le budget prévu ici pour lutter avec des caméras de surveillance suffirait à engager un professionnel à 50 % durant une année ! Si nous sommes prêts à engager de telles sommes pour surveiller, privilégions plutôt la prévention ! On ne sensibilise pas la population avec des caméras. On ne résout rien de l'insécurité réelle par ce type de pression, même si cela peut momentanément rassurer ceux qui les posent. Le réel problème est bien plus complexe et demande du temps. Des moyens. Et ARC est tout à fait motivé à réfléchir à la mise sur pied de solutions de prévention, et d'action. Mais notre fraction est idéologiquement opposée à prendre le problème par l'angle proposé. Pour rappel, des personnes ne respectant pas les jours de ramassages ainsi que le sac officiel sont régulièrement mis à l'amende. Il faut arrêter de voir Saint-Imier comme un endroit où l'on est uniquement confronté à des actes de vandalisme, des vols et des menaces. Montrons au contraire une image positive de notre Cité où tout n'est de loin pas aussi négatif. Valorisons les comportements positifs, encourageons les gens à se sentir responsables, menons des actions sur le terrain pour prévenir, discuter, aider. C'est un choix de société que de se laisser envahir par la peur, ou au contraire d'être enthousiaste."

M. Denis Gerber, PLR : "Notre fraction est intervenue à de très nombreuses reprises sur le thème des incivilités car elle a toujours mis l'intérêt de chaque citoyen au premier plan. Est-il normal que les déprédations régulièrement observées dans notre localité (un exemple récent est illustré par les dégâts constatés sur le bâtiment de l'école secondaire) soient à la charge de chacun d'entre nous dans la plupart des cas (l'intervention des assurances ne change rien à la problématique, car les primes sont prises en compte dans le budget et donc par nos, vos impôts) et très rarement à la charge des auteurs. Notre fraction n'est pas assez naïve (contrairement à ce que certains peuvent penser) pour croire que la vidéosurveillance résoudra tous les problèmes d'incivilités, mais elle est convaincue que d'avoir les moyens de pouvoir sanctionner certains faits contribuera à montrer que Saint-Imier n'est pas passive face à ceux qui délibérément ont décidé de ne pas respecter les devoirs de chaque citoyen. Vous entrez dans certains magasins, dans certains musées, dans les gares, les aéroports, dans des lieux touristiques et j'arrête là l'énumération quasi infinie des endroits où votre personne est filmée, des caméras enregistrent votre présence. Les touristes par exemple se rendent-ils moins nombreux à Rome à Florence ou à Venise parce qu'ils se savent filmer ? Notre réponse est NON ! Des localités suisses (voire Lausanne tout dernièrement) s'apprêtent à sanctionner d'une amende des incivilités que l'on jugeait jusqu'à peu de légères (crachats, cigarettes, ...). Même ce type d'incivilités commencent à lasser ! La nomination d'un deuxième agent (le budget accepté il y a quelques minutes ouvre cette perspective) renforcera la présence dans le terrain, un travail de prévention tel qu'abordé lors de la plate-forme du 4 mai 2017, des informations régulières par nos services communaux sont déjà des outils à notre disposition pour assurer le respect des règles élémentaires de vie en communauté, nous en sommes aussi convaincus ! Mais notre fraction pense que les dispositifs de vidéosurveillance font partie de cette batterie de moyens à utiliser pour garantir le bien-être de chacun. Le rapport précis transmis par la commission "Urbanisme et mobilité" et accepté par l'unanimité de ses membres décrit de manière très claire le cadre de la mise en place d'une vidéosurveillance à Saint-Imier. Il reçoit le soutien de la commission "Bâtiments et installations sportives". Ces deux commissions sont au front pour constater les incivilités régulièrement observées dans nos rues. Nous ne décidons pas ce soir de l'installation demain des caméras de surveillance, mais sommes appelés à donner un feu vert à la poursuite de l'étude. La fraction PLR, à l'unanimité, accepte la poursuite de l'étude du projet de vidéosurveillance en sachant qu'il faudra :

- L'approbation des autorités de la police BE.
- La réalisation d'un règlement communal sur la vidéosurveillance.
- L'élaboration d'un budget d'investissement et de fonctionnement."

M. Olivier Zimmermann, PS : "Comment associer : protection de la personne, montée des incivilités, traitement des informations recueillies... . Sujet éminemment sensible et émotionnel. La pose de caméra de surveillance n'est pas un thème anodin. Avec le terrorisme et le sentiment d'insécurité ambiant, l'installation de caméras rassurent une population qui, dans l'ensemble, les voit d'un œil bienveillant. Mais n'allons-nous pas traiter simplement les symptômes plutôt que les causes. Thoune qui faisait partie du trio de tête des cités bernoises les plus visées par des incivilités décident de retirer l'installation de ces caméras malgré un investissement de CHF 75'000.-. Il serait intéressant de savoir pourquoi. Lausanne qui décide de former ces fonctionnaires (non policier assermenté) pour administrer nombres de nouvelles amendes d'ordre à compter du 1^{er} novembre, seront concernés : souillure de chien, abandon ou mélange de déchets,... . Croire au final que l'on va tout régler en installant des caméras de surveillance est un vœu pieux mais c'est un outil qui peut être étudié. Par conséquent, la fraction socialiste approuve le principe de la poursuite de l'étude du projet."

M. John Buchs, chef du Département urbanisme et mobilité : "Devant tant de certitudes et de paroles de M. Alexandre Berberat, ARC, je ne vais pas répondre aux questions. J'ai vu que vous avez mis en doute l'affirmation concernant la vidéosurveillance installée au ceff. Nous n'avons pas le droit de connaître le nombre de fois qu'elle a été utilisée. Simplement, je voudrais revenir sur le sujet de l'Ecole secondaire. Je vais remettre le dossier à chaque chef de fraction. Graffitis sur la porte principale, au-dessus de celle-ci, sur les murs, sur les stores, sur les dalles et des insultes en plus. Vitrage d'une salle de classe fracassé au Nord du bâtiment accompagné d'un message provocateur. Une grande pierre a été retrouvée dans la salle. Plainte a été déposée auprès de la Police cantonale. Les devis pour les réparations ne sont pas encore tous rentrés au Service bâtiments et infrastructures sportives, mais les dégâts sont estimés à plus de CHF 20'000.-. Les incivilités dans ce bâtiment ont lieu en général durant le week-end. Le directeur de l'établissement a demandé au Service urbanisme et mobilité d'étudier l'éventuelle mise à ban de la parcelle de l'Ecole secondaire. Que faire ? La SNCF a placardé dans toutes les gares de France : "Il n'y a pas de petit papier par terre. Il n'y a pas de petite incivilité". Davantage que les actes, ce sont les conséquences qui dérangent : dégâts à la propriété, salissures, odeurs, traces, déchets, souillures, débris, reliquats, peur de traverser une zone. Les incivilités nourrissent une spirale de dégradation et de déclin toujours plus difficiles à enrayer quand elles ne sont pas traitées à temps. Je vais finir par deux citations : "Un gagnant a une solution pour chaque problème; un perdant a un problème pour chaque solution.". Un gagnant essaye constamment de s'améliorer; un perdant connaît tout et empêche tout changement."."

M. Cornelio Fontana, PLR : "Excusez-moi peut-être de prendre la parole hors fraction, mais il y a quand même quelque chose qui m'interpelle. Au fond, ici, on est sur un problème général de société et où il y a quelque chose d'important. C'est quand même le bien-être de la population avec tout ce qui va avec. Le corollaire. On ne va pas rallonger. Et, une certaine catégorie de gens qui ne sont pas capables de respecter des règles et des règlements, et qui créent des problèmes. Face à cela, les caméras, et je ne peux pas comprendre l'explication d'Alliance jurassienne, les caméras ce n'est pas une solution, cela fait partie d'un tout qui doit amener une solution. Je ne comprends pas que l'on mette en doute. Et, c'est un déni de réalité que l'on mette en doute leur efficacité. Ce n'est pas pour rien qu'il y en a partout. Dans les magasins, dans les trains, dans les gares. Cela n'empêche personne de prendre le train, d'aller au magasin. Je n'ai jamais vu personne partir devant la Coop parce qu'il y a la caméra. Cela a quand même permis de résoudre beaucoup de problèmes et d'arrêter un certain nombre de malfaiteurs, pour ne pas dire de terroristes et autres, que sans les caméras vous n'auriez jamais pu attraper. Et, de vouloir dire que les caméras n'ont pas amélioré, vous n'en, ils n'en savent rien. Parce qu'on ne sait pas, à Londres, ce qui se serait passé sans caméra, puisque l'essai n'a pas été fait. Il y avait une certaine situation, on a mis des caméras, on a un résultat. On ne peut pas dire que c'est la même chose. Peut-être que sans caméra cela aurait été dix fois pire. Et, finalement, je pense qu'il serait quand même normal que ceux qui font des dégradations, et autres, soient découverts et sanctionnés. Cela fait partie de l'éducation

globale. Maintenant, je peux peut-être admettre qu'il y a certains élus qui préfèrent protéger les malfaisants au détriment de la sécurité de la population."

...agitation...

M. Cornelio Fontana, PLR : "Je suis désolé, mais c'est le sentiment que cela donne. Parce que quand on entend dire que c'est tellement gênant une caméra, je ne vois pas ce qu'il y a de gênant dans une caméra, sauf si l'on ne veut pas que celui qui fait quelque chose de pas bien puisse être découvert."

M. Michel Ruchonnet, PS : "Juste une remarque. Souvent, dans notre assemblée, quand le sujet devient émotionnel, nous oublions la question. C'est un peu embêtant. Ce soir, il n'est pas question de décider de la mise en place d'une vidéosurveillance. L'idée a été lancée, on vous renvoie la balle en disant présentez-nous quelque chose qui tienne la route, et on votera à ce moment. Ce soir on doit simplement dire si on poursuit l'étude ou pas. Nous, nous avons envie de voir les autres solutions que vous proposez. On a envie de voir un dossier mieux foutu. C'est pour cela que l'on dit oui, oui à l'étude."

M. John Buchs, chef du Département urbanisme et mobilité : "Je suis obligé de contester une chose que M. Michel Ruchonnet, PS, vient de dire. "Un dossier mieux foutu". C'est une décision de principe que l'on prend ce soir. Il y a en tous cas une centaine de questions à répondre à la Police cantonale, un règlement à élaborer,... . Pour l'instant, nous avons uniquement dit l'essentiel. C'est la poursuite de l'étude qui est demandée ce soir. J'attends aussi, maintenant, de la fraction ARC, que lors de la Commission urbanisme et mobilité, qu'elle nourrisse également la réflexion. Quant aux employés des Travaux publics, et bien, ce ne sont pas les éboueurs de toute la population, et des gens mal élevés. Ceci, je tiens aussi à le relever. Il y a une tournée tous les matins, y compris le samedi matin, et souvent le dimanche nous sommes obligés d'y retourner."

Au vote, le principe de poursuite du projet de vidéosurveillance dans les lieux publics à Saint-Imier est accepté par 15 voix pour, 9 voix contre. Il y a 2 abstentions.

8. Nomination de 8 membres au sein de la commission temporaire « Maison de la musique » suite à la motion « Avenir de l'ancien manège »

Rapport du Conseil municipal :

Suite à l'acceptation du rapport de la motion « Avenir de l'ancien manège » par votre autorité lors du Conseil de ville du 7 septembre 2017, le Conseil de ville est sollicité pour la nomination de 8 membres au sein de la nouvelle commission temporaire « Maison de la musique ».

Conformément aux conclusions du rapport de la motion « Avenir de l'ancien manège », les membres de l'ancienne commission se tiennent à votre disposition, alors que deux membres seront proposés par l'Ecole de musique du Jura bernois.

Suite à notre sollicitation, l'Ecole de musique du Jura bernois propose à votre autorité de déléguer les deux représentants suivants :

- M. Mario Annoni, président du comité de l'EMJB
- M. Philippe Krüttli, directeur de l'EMJB.

Du côté du Conseil municipal, M. John Buchs, en charge de l'urbanisme et de la mobilité, continuera à représenter l'Exécutif au sein de cette nouvelle commission.

Ouverture de la discussion :

M. Christian Tharin, PLR : "La fraction libérale-radical propose de nommer M. Cornelio Fontana, PLR, et M. Gaetan Aellen, PLR."

Mme Danika Perret, ARC : "La fraction ARC propose M. Frédéric Bueche, M. Pierre Eggimann, M. Patrick Domon, ARC."

Mme Elisabeth Beck, PS : "La fraction socialise propose M. Michel Ruchonnet, PS."

M. Michel Bastardo, Socialiste dissident : "Le parti socialiste dissident ne propose personne."

...Rires...

Au vote, les candidats proposés sont nommés à l'unanimité, moins les intéressés.

M. Corentin Jeanneret, président : "Merci. Félicitations et bonnes délibérations."

M. John Buchs, chef du Département urbanisme et mobilité : "Je souhaite juste vous apporter une information sur la suite des travaux. Selon le règlement de la commune, art. 52 et 53, il s'agit d'une commission spéciale. Dans sa séance du 7 novembre 2017, le Conseil municipal va donner le mandat et établir le cahier des charges de cette commission. Elle sera vraisemblablement convoquée dans la deuxième quinzaine de novembre, mais dans tous les cas une fois avant les fêtes de Noël."

9. Motions et interpellations

M. Corentin Jeanneret, président : "Je n'ai pas reçu de motion, je passe la parole au Conseil municipal pour les réponses aux interpellations."

M. Michel Jeanneret, chef du Département de l'équipement : "Je réponds à l'interpellation intitulée : Eau de Saint-Imier, déposée le 27 avril dernier, par M. Denis Gerber, PLR. La réalisation d'une carafe d'eau aux couleurs de Saint-Imier est en phase finale. Un graphiste a été mandaté pour préparer des propositions d'illustrations, tant sur la carafe que sur son emballage. Plusieurs exemples ont été présentés à la Commission de l'équipement, qui en a validé un. Les motifs d'impression des cartons (Armoiries de Saint-Imier) seront validés ces prochains jours. Un budget estimatif pour ce projet a également été reçu. Il est basé sur les principes suivants : Carafe de 1 litre produit en Allemagne (plus de production suisse). Carton imprimé et produit dans la région. Emballage des carafes dans un atelier protégé régional. Impression par sérigraphie en 4 couleurs. Selon les offres disponibles, le prix pour 500 pièces sera d'environ CHF 25.- TTC. Si on considère qu'un tel produit ne pourra pas être vendu plus de CHF 20.-, cela signifie que la différence, environ CHF 2'500.-, devra être couverte par le budget communication de l'eau. Il paraît donc difficile qu'en plus une donation soit faite pour chaque carafe vendue. Si tout se passe comme prévu, les carafes devraient être disponibles avant la fin de l'année (si possible pour la dernière séance du Conseil de ville)."

M. Denis Gerber, PLR : "Je suis satisfait de la réponse. Je suggère peut-être au Service de l'équipement de s'adresser au service touristique pour partager les frais. Il y a tout de même là derrière une promotion touristique intéressante de Saint-Imier."

M. Jean Luc Berberat, chef du Département éducation et culture : "J'apporte un complément d'information à l'interpellation "Rapprochement avec Bienne" déposée par Mme Talika Gerber, PLR. Le 15 juin, en réponse à une interpellation du 27 avril de Mme Talika Gerber, PLR, portant sur le rapprochement de notre commune avec Bienne, j'avais proposé, au nom du

Conseil municipal, que la brochure Easyvote évoquée par Mme Talika Gerber, PLR, soit évaluée par les enseignants de civisme de l'Ecole secondaire et par la Commission jeunesse. Ce soir je peux vous rapporter l'avis du corps enseignant secondaire qui juge cette publication intéressante, bien faite et impartiale. Adapté plutôt aux 18-25 ans, c'est un outil efficace pour encourager les jeunes à voter. Les enseignants rappellent cependant que la brochure Easyvote est payante et que par conséquent elle engendrerait un coût pour la commune. Mais si j'en juge par leur réponse globalement positive, le jeu en vaut la chandelle. Reste encore à attendre l'avis de la Commission jeunesse avant de prendre la décision d'abonner ou pas nos jeunes concitoyens à cette brochure afin qu'ils la reçoivent 4 fois par an directement dans leur boîte aux lettres."

Mme Talika Gerber, PLR : "Merci pour ce complément d'information."

M. Corentin Jeanneret, président : "Y a-t-il encore des réponses aux interpellations ?"

M. Corentin Jeanneret, président : "Cela ne semble pas être le cas."

M. Corentin Jeanneret, président : "Passons aux nouvelles interpellations. J'en ai reçu 4, elles seront présentées dans l'ordre d'arrivée."

M. Gaetan Aellen, PLR : "Interpellation intitulée : Politique du 3^{ème} âge. Notre fraction est convaincue que la valorisation du potentiel que possèdent nos aînés est un facteur important du développement harmonieux d'une communauté; il faut intégrer dans la vie quotidienne de notre localité ce que cette tranche d'âge peut apporter au bien de chacun. Par conséquent, la fraction PLR estime que la prise en compte active du 3^{ème} âge (près de 20 % de notre population) est aussi une des tâches essentielles de nos services concernés en évitant la marginalisation même partielle de plus de 1000 de nos concitoyens. Notre fraction souhaite savoir comment le département de l'Action sociale prend en compte les besoins et les attentes de nos citoyens du 3^{ème} âge ?

- Quelles sont les actions qui ont été menées ces dernières années ?
- Quelles sont les actions en cours ?
- Le thème a-t-il été ou est-il débattu au sein des commissions concernées ?
- Quelle est la planification envisagée dans ce domaine pour un court, voire moyen terme ?
- Des interactions existent-elles ou sont-elles prévues avec des associations s'occupant spécifiquement de ce problème du 3^{ème} âge ?
- Lesquelles ?"

Mme Florine Pessotto-Bueche, cheffe du Département action sociale : "Je prends acte de votre interpellation. Je vais y répondre complètement lors d'une prochaine séance. J'en profite pour vous informer que le 2 novembre prochain, en association avec Pro Senectute, Saint-Imier organise une conférence, gratuite, où je vais avoir le grand plaisir de vous y retrouver, sur le thème de la démence. Des actions sont en cours."

M. Gaetan Aellen, PLR : "Merci pour cette réponse partielle. Nous restons dans l'attente de la suite de la réponse."

M. Denis Gerber, PLR : "Interpellation intitulée : Eaux usées. Depuis plusieurs années la commune a investi des sommes importantes sur les montagnes pour apporter des solutions aux problèmes des eaux usées. Notre intervention a pour but de boucler enfin ce problème. Notre fraction avait déclaré que la dernière réponse fournie au sujet du problème des eaux

usées sur la Montagne du Droit ne l'avait pas satisfaite. Nous revenons sur ce thème des eaux résiduaires domestiques et des boues liées au traitement des eaux usées, mais en intégrant dans notre démarche les deux versants de notre Vallon. Dans un courrier du 11 septembre 2002 le Conseil municipal par la signature du maire annonce :

- Que la 1^{ère} étape de l'assainissement des eaux usées de Mont-Soleil est pratiquement achevée.
- La 2^{ème} étape devrait être soumise au Conseil général si possible avant la fin de l'année.

Où en est-on de la planification prévue il y a quelques années déjà ?

Où en est-on réellement non pas dans un délai de 15 ans, mais dans le très court terme.

Notre démarche a pour but d'éviter tout risque de pollution et assurer une élimination des eaux usées conformément aux exigences légales et aussi de mettre tous les habitants de Saint-Imier sur un pied d'égalité quant à cette problématique. Notre fraction exige de connaître :

- L'emplacement des habitations recourant à un puits perdu.
- L'emplacement des habitations possédant une fosse septique.
- L'emplacement des habitations reliées à un réseau contrôlé d'élimination des eaux usées, aussi bien sur la Montagne du Droit que sur l'Envers.

Si cet inventaire n'existe pas ou n'est pas à jour, notre fraction demande qu'il soit écrit à chaque propriétaire un courrier leur demandant de préciser dans un bref délai la catégorie caractérisant leur propriété et ensuite, si nécessaire, d'aller sur le terrain vérifier l'exactitude des informations transmises.

D'autre part le Conseil municipal peut-il nous indiquer :

a) Puits perdus

- Combien de propriétaires utilisent ce moyen ?
- L'utilisation des puits perdus est-elle légale ?
- Comment est assuré le contrôle de ce mode d'élimination ?
- En cas d'accident écologique qui est responsable, le propriétaire ou la commune ?

b) Fosses septiques

- Quelle est cadence des contrôles des vidanges des fosses ?
- Quel département assume la responsabilité de ces contrôles ?
- Des archives de ces contrôles sont-elles disponibles ?
- Combien de dossiers ont-ils été remis pour contrôle à nos services pour 2017 ?
- Les dossiers recueillis, analysés et contrôlés ces 5 dernières années devraient permettre de déterminer de manière concrète la charge réelle de travail représenté par cette activité. Qu'en est-il ?

En conclusion

Y a-t-il une planification structurée pour résoudre définitivement le problème des eaux usées dans notre localité ?

Notre commune s'est-elle approchée d'autres communes pour connaître leur manière de régler efficacement cette problématique ?

Et finalement

Le Conseil municipal peut-il nous préciser :

- Quelles sont les bases légales au niveau fédéral et cantonal dans ce domaine ?
- Les bases légales communales traitant des diverses facettes du problème abordé par notre fraction ?

Et nous dire s'il existe :

- Un règlement communal des eaux usées ?
- Un règlement concernant l'élimination des eaux résiduelles domestiques provenant de stockage et des boues d'installations de traitement des eaux usées ?"

M. Michel Jeanneret, chef du Département de l'équipement : "Je remercie M. Denis Gerber, PLR. Une réponse sera donnée lors d'une prochaine séance."

M. Christian Tharin, PLR : "Lors de notre intervention du 5 février 2015, notre fraction faisait part de sa préoccupation concernant la signalisation des passages pour piétons situés le long de la route principale. La réponse formulée par le conseiller municipal en charge à l'époque disait que nos remarques allaient être transmises au canton. Depuis cette date, nous n'avons plus eu de nouvelles. Depuis notre intervention, beaucoup de changements ont eu lieu, à savoir :

- la suppression des passages piétons entre les deux places principales en 2016;
- la réhabilitation de la plupart de ces passages en août de cette année suite à la votation populaire;
- marquage d'une bande tactilo-visuelle sur l'ensemble des passages piétons traversant la route principale, chose que nous saluons grandement.

Bien que les signaux indiquant les PPP soient extrêmement bien visibles entre les deux places à l'aide de potelets spécialement mis aux extrémités des trottoirs, cette façon de faire n'a pas été généralisée par l'Office des Ponts et Chaussées sur le territoire de notre commune. Un exemple très frappant étant le passage se trouvant devant la clinique vétérinaire. Ce passage est signalisé seulement du côté de la route menant à Bienne dans le sens de la circulation. Selon l'article 47 al. 1 de l'Ordonnance sur la signalisation routière (OSR, RS 741.21), les passages piétons se trouvant sur une route principale doivent être signalés par un panneau à chaque extrémité du passage ou alors au centre de la chaussée. Il ne s'agit là pas du seul exemple de mauvaise signalisation des PPP. Bien que la signalisation pour d'autres soit correcte vis-à-vis de l'OSR, les panneaux les indiquant (lorsqu'ils sont visibles) se trouvent quelques mètres avant ou après ces cheminements "sécurisés". A notre avis, il est grand temps de mettre l'OPC en face de ses responsabilités. Cet office s'est dernièrement caché derrière une série de normes VSS lors des discussions sur la votation du

régime de vitesse entre les deux places du village ainsi que sur le réaménagement de la Place du Marché. Cet office DOIT respecter l'OSR et non seulement les normes en vigueur. Finalement le bon sens devrait également être pris en compte ! De ce fait, nous prions le Conseil municipal de prendre contact avec l'OPC afin d'améliorer la signalisation des passages piétons sur l'axe principal traversant notre Citée. Nous espérons que cet office respectera enfin l'Ordonnance édictée par le Conseil fédéral. Nous nous permettons également de mentionner que l'éclairage public sur ces passages piétons ne les rend pas forcément visibles facilement. D'autres communes du Vallon ont réussi à intensifier la visibilité de ces passages par une meilleure luminosité. Nous souhaitons savoir si nos passages sont, aux yeux de l'OPC, correctement illuminés. En cas d'accident sur un passage mal éclairé, nous souhaiterions connaître qui portera la responsabilité concernant l'infrastructure, à savoir la commune ou l'OPC ?"

M. John Buchs, chef du Département urbanisme et mobilité : "Nous allons transmettre cette interpellation à l'OPC."

M. Christian Tharin, PLR : "Merci."

M. Michel Ruchonnet, PS : "Il pourrait y avoir deux titres, cela pourrait être celui qui fâche, ou bien, la création d'un poste pour un travailleur social en milieu scolaire. Nous tenons à dire ce soir notre déception quant à la tournure que prend ce dossier. Pour rappel, un groupe informel a fait une première séance sur ce thème début mars de cette année. Considérant que l'outil qui avait été choisi n'était pas le bon, nous avons déposé une motion avant les vacances d'été pour la création d'une commission officielle qui aurait établi un échancier, un cahier des charges ainsi qu'un budget dans un délai de quelques mois. Cette assemblée a refusé notre proposition et nous avons été d'accord avec la proposition du groupe PLR ainsi que du maire disant que le Conseil municipal allait nommer une commission. Nous étions d'accord avec cette manière de faire car finalement notre but pouvait ainsi être atteint. A ce jour, nous n'avons reçu aucun renseignement officiel sur la composition de cette commission (soit dit en passant, nous avons demandé que deux membres de la fraction socialiste en fassent partie) et aucune séance n'a été agendée. Le concept du travailleur social en milieu scolaire a fait naître des espoirs certains pour beaucoup d'enseignants et il n'est pas agréable de leur répondre que le projet est au point mort. Dans le texte de notre motion, nous avons bien expliqué l'urgence pour la création de ce poste et nous sommes maintenant à plus de sept mois depuis la première et unique réunion d'une ébauche de discussion. A ce rythme, on peut douter que nous soyons prêts avec ce concept pour la rentrée scolaire en été 2018. Nous demandons donc au Conseil municipal de bien vouloir nous informer sur la composition de cette commission et de faire en sorte que celle-ci se mette à travailler utilement dans les plus brefs délais."

Mme Florine Pessotto-Bueche, cheffe du Département action sociale : "La commission a été nommée. Elle comprend tous les acteurs comme cela a été défini. Il y a le groupe initial, plus M. Michel Ruchonnet, PS, et Mme Nathalie Fiechter, PS. L'échancier n'est pas clair. M. Alexandre Bédard, chef du Service action sociale, a pour mission de convoquer cette commission, afin que l'on puisse redéfinir les buts. Je vous assure que cela suit."

M. Michel Ruchonnet, PS : "Je suis content d'entendre Mme Florine Pessotto-Bueche, cheffe du Département action sociale. On jugera sur les actes. Si par hasard lors du Conseil de ville du 14 décembre 2017 on devait être toujours dans l'imminence, on pourrait changer de ton. C'est un sujet primordial. Maintenant, faut vraiment y aller."

M. Corentin Jeanneret, président : "D'autres interpellations ?"

M. Corentin Jeanneret, président : "Cela ne semble pas être le cas."

M. Corentin Jeanneret, président : "Avant de passer au point 10 de l'ordre du jour, je suis désolé, c'est une erreur de ma part, mais nous devons revenir sur le point 8 de l'ordre du jour. Nous devons voter la proposition de l'Ecole de musique du Jura bernois, qui propose au Conseil de ville de déléguer deux représentants à savoir :

- M. Mario Annoni, président du comité de l'EMJB

et

- M. Philippe Krüttli, directeur de l'EMJB

pour siéger au sein de la commission temporaire "Maison de la musique".

Au vote, les candidats proposés sont nommés à l'unanimité.

M. Corentin Jeanneret, président : "Merci. Félicitations."

M. Corentin Jeanneret, président : "Nous pouvons à présent passer au point 10 de l'ordre du jour."

10. Petites questions

M. Corentin Jeanneret, président : "Je donne la parole au Conseil municipal pour les réponses aux petites questions.

M. John Buchs, chef du Département urbanisme et mobilité : "Petite question de Mme Jessica Haenni, PS, séance du 7 septembre 2017, intitulée : Protection antibruit à la sortie Est du village. Le bruit répétitif important engendré par les véhicules arrivant sur le pont en sortant de Saint-Imier en direction de Villeret ou quittant le pont à la même hauteur en sens inverse dérange particulièrement les riverains du quartier. Est-il prévu d'installer une protection antibruit à cet endroit ? A notre connaissance, ce sujet avait été abordé il y a quelques années. Réponse :

La route concernée étant cantonale, nous avons demandé à l'Office des ponts et chaussées de prendre position.

La réponse du canton :

1. Le programme d'assainissement contre le bruit routier de la route cantonale n° 30 à travers la localité de Saint-Imier a été établi et approuvé par le comité d'experts en matière de bruit en 2005.
2. La détermination du volume sonore a été réalisée en prenant en considération une augmentation annuelle du trafic de 1 % par année.
3. Selon l'Ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB), le niveau sonore se détermine en fonction du trafic journalier moyen annuel. De ce fait, le niveau sonore des heures de pointe peut être plus élevé mais il est compensé par le niveau sonore des heures creuses.
4. Les facteurs principaux déterminants qui influencent le niveau sonore sont le volume du trafic, la vitesse signalée, la pente de la chaussée, la distance entre les bâtiments et l'axe de la chaussée, le pourcentage du trafic lourd, soit les camions, tracteurs bus et motos, et la densité du secteur bâti.

5. Les conclusions de ce programme démontrent que valeurs limitent d'immission du degré de sensibilité ne sont pas atteintes pour les bâtiments situés à la sortie Est de la localité, soit dans le secteur Ancienne Route de Villeret. En fonction de ce qui précède, aucune mesure de protection contre le bruit n'est envisagée pour ce tronçon de route étant donné que les valeurs limites d'immission sont respectées et que de ce fait, le canton en tant que propriétaire de la route n'a aucune obligation d'assainir ses installations."

Mme Jessica Haenni, PS : "Je remercie M. John Buchs, chef du Département urbanisme et mobilité, pour la réponse et les nombreuses informations."

M. Jean Luc Berberat, chef du Département éducation et culture : "Réponse à la petite question portant sur le réaménagement du Musée de Saint-Imier de Mme Talika Gerber, PLR. Lors de votre séance du 7 septembre, à laquelle je n'ai pas participé, le PLR, par la voix de Mme Talika Gerber, PLR, a posé trois questions sur les travaux de réaménagement du Musée de Saint-Imier, en précisant bien qu'elles ne portaient que sur la partie communale du projet et non sur la création de l'Espace muséal consacré aux troupes jurassiennes. Elle voulait notamment savoir qui pilotera le projet de rénovation. C'est le Conseil de fondation de la Reine-Berthe qui va diriger tous les travaux. Je rappelle que le Conseil de fondation est composé des sept membres du Conseil municipal ainsi que de MM. Béguelin et Nyfeler. La Commission culturelle quant à elle sera régulièrement tenue au courant de l'avancée des travaux par la conservatrice, Mme Esselborn. Les 210'000.- francs octroyés par votre conseil seront versés à la Fondation à titre de subvention d'investissement afin que cette dernière soit porteuse de la totalité du projet, y compris donc pour la partie dévolue aux troupes jurassiennes. Tout prochainement elle enverra une demande de subvention globale au Conseil du Jura bernois. Par la suite, les travaux seront adjugés par le Conseil de fondation sur présentation, dans la mesure du possible, d'au moins deux offres. La conservatrice du Musée transmettra les décisions du Conseil de fondation aux membres de la Commission culturelle de manière à ce qu'ils puissent suivre en toute connaissance de cause la progression de cette rénovation. En ce qui concerne la scénographie, le commissaire de la nouvelle exposition permanente est la conservatrice du Musée de Saint-Imier. La Commission culturelle qui a jusqu'ici toujours été tenue au courant du projet, pourra coopérer avec la conservatrice, lui faire des propositions, la soutenir dans sa démarche, mais ne pourra pas lui imposer sa vision si cette dernière n'y souscrit pas, car tel n'est pas son rôle. J'espère avoir clairement répondu aux trois questions qui m'étaient adressées et reste le cas échéant à disposition pour toute demande de précisions supplémentaires. Je vous remercie de votre attention."

Mme Talika Gerber, PLR : "Nous sommes satisfaits de cette réponse."

M. Corentin Jeanneret, président : "Y a-t-il encore des réponses aux petites questions ?"

M. Corentin Jeanneret, président : "Cela ne semble pas être le cas, nous pouvons passer aux nouvelles petites questions. J'en ai reçu 6, elle seront présentées dans l'ordre d'arrivée."

M. Cédric Spielhofer, PLR : "Petite question intitulée : Petits boulots. Notre fraction avait déjà eu l'occasion d'intervenir sur cet objet (en 2012 plus précisément) qui permet à nos jeunes de participer à la vie active tout en se créant un petit pécule toujours utile pour les premiers pas dans la vie dite adulte. Elle revient à charge afin de clarifier quelques points :

- Comment ces petits boulots sont-ils communiqués à l'ensemble de nos jeunes citoyens qui pourraient être concernés ?
- Par la voie de la presse ou par parution sur le site de la commune ou est-ce par cooptation?
- Qui choisit la ou les personnes engagées ?
- Quels sont les critères retenus ?

En bref notre fraction souhaiterait savoir si tous les jeunes pouvant potentiellement être intéressés par un petit boulot sont mis sur un pied d'égalité au départ de la procédure de recherche."

M. Patrick Tanner, maire : "Je prends note de votre question. Nous tenterons de vous apporter une réponse complète lors de la séance du mois de décembre, si nous arrivons à obtenir les informations, ce que j'espère."

Mme Elisabeth Beck, PS : "En cette année 2017, La bibliothèque de Saint-Imier fête le 25^e anniversaire de l'obtention du statut de "Bibliothèque régionale". Cet anniversaire sera marqué par un programme d'animations spéciales sur le thème "Créer des liens". Le premier événement sera l'occasion d'une rencontre avec le Professeur René Prêtre précédé d'une partie officielle dont les invités seront les bibliothécaires et les conseillères et conseillers en charge de la culture qui ont travaillé durant ces 25 ans ainsi que le Conseil municipal et la Commission culturelle de cette législature. Un apéritif est prévu et ma question porte sur une demande de crédit extraordinaire de CHF 1'200.- pour le financer en précisant que cette demande est exceptionnelle, le but étant avant tout de réserver un bon accueil aux invités pour marquer cet événement qui aura lieu demain soir. Accepter ce crédit signifierait aussi encourager nos bibliothécaires dans leur travail et les remercier pour toutes les animations spéciales mises sur pied."

M. Jean Luc Berberat, chef du Département éducation et culture : "Cette question a déjà été traitée lors de la Commission culturelle, et là, j'avais répondu la chose suivante : un anniversaire cela se prévoit en tout cas une année à l'avance. En octobre 2016, nous aurions pu imaginer que votre conseil octroie un crédit supplémentaire pour fêter cet anniversaire. Vous demandez un crédit extraordinaire de CHF 1'200.- à mon avis un peu tard. Le budget de la Bibliothèque peut dégager cette somme, sans que soit remis en cause des animations ou des prestations offertes. C'est dans ce sens, que la demande qui avait été faite par les bibliothécaires avait été refusée, par moi, en l'occurrence, il y a quelques semaines."

Mme Elisabeth Beck, PS : "Oui, nous en avons discuté. Il est vrai que la demande avait été faite par les bibliothécaires, et elles ont bien expliqué que c'était exceptionnel. Ce n'est pas tous les jours que l'on fête un événement de ce type. Il faut aussi savoir bien accueillir. La commune pourrait mettre cette somme de CHF 1'200.- à disposition, sachant qu'il y a énormément d'investissements des bibliothécaires. Il y a aussi beaucoup d'animations proposées. C'est aussi encourager ces personnes qui travaillent à la Bibliothèque. Voilà pourquoi je fais cette demande."

M. Michel Bastardoz, Socialiste dissident : "Il me semble que c'est plutôt une demande de don qui doit être adressée au Conseil municipal. D'habitude, c'est de cette manière que cela se passe."

M. Gerolamo Pepe, PS : "Où en sommes-nous avec le projet de la nouvelle Migros ? La population du Haut-Vallon s'interroge."

M. Patrick Tanner, maire : "Le projet de la nouvelle Migros est suivi par un comité de pilotage composé de 3 personnes de la Municipalité. Il y a M. John Buchs, chef du Département urbanisme et mobilité, M. Nicolas Vuilleumier, chef du Service urbanisme et mobilité, et moi-même. Nous ne manquerons pas de vous donner des précisions plus détaillées, probablement, au mois de décembre."

M. Gerolamo Pepe, PS : "Merci."

M. Michel Ruchonnet, PS : "Au printemps dernier, la Commission de la santé avait remis au service de l'urbanisme un cadastre muni de photos qui répertoriait les principaux problèmes à

solutionner concernant la mobilité restreinte. Par la voie de M. John Buchs, chef du Département urbanisme et mobilité, ce service nous avait informés dans cette assemblée qu'il avait bien reçu le document et qu'il allait "plancher" sur les travaux à effectuer. Quand on s'occupe de ce type de problématique, il y a deux aspects : un premier qui est relativement facile en ce qui concerne les nouvelles constructions car il est plus simple d'adapter directement les bonnes normes. Par contre, en ce qui concerne les défauts existants, cela est plus problématique mais il faudra tout de même les résoudre. La question est la suivante : où en est-on avec ce dossier ? Y a-t-il déjà un plan des travaux à effectuer avec les ordres de priorité ? Comme nous l'avions mentionné lors de la remise du rapport, nous avons fait œuvre quelque part de pionniers dans le genre et nous avons été étonnés des échos concernant notre démarche jusque loin en Suisse romande."

M. John Buchs, chef du Département urbanisme et mobilité : "Le service de l'urbanisme répondra lors d'une prochaine séance."

Mme Mélanie Kernen, ARC : "Un projet est en cours pour faciliter l'accès aux personnes à mobilité réduite à la Salle de spectacles, ce qui est un projet totalement réjouissant pour ces personnes. Mais actuellement, les personnes à mobilité réduite se voient refuser l'accès à la Salle de spectacles lorsque les décors sur scène ne permettent pas le passage d'une chaise roulante manuelle ou électrique. Ce qui est totalement discriminatoire. De ce fait, ma question est la suivante : quelle solution transitoire peut être mise en place dans les plus brefs délais, durant l'attente de la mise en place du futur projet, afin d'accueillir les personnes désireuses au-delà de leur mobilité, et sans discrimination ?"

M. Christian Schluep, chef du Département bâtiments et infrastructures sportives : "On effect, la Commission des bâtiments et infrastructures sportives, dans laquelle vous avez des représentants, traite ce sujet. Nous avons une séance la semaine prochaine. Donc, si un rapport n'était pas établi pour le prochain Conseil de ville, le Conseil municipal vous répondra dans l'intervalle."

Mme Mélanie Kernen, ARC : "Le projet sera mis en place dans quelques mois ce qui est réjouissant et ce n'est pas une critique. Il s'agirait juste de pouvoir faire en sorte que ces personnes puissent avoir accès à d'éventuels lotos qui auront lieu, Saintimania,... . Ces personnes n'ont pas à être mises de côté d'ici là, et il faut une solution transitoire."

M. Michel Ruchonnet, PS : "Je me permets de demander la parole concernant cet accès à la Salle de spectacles. Je pense qu'il ne faut pas envisager la solution qu'il y avait avant, elle fait hurler de rire les handicapés. Je me permets de le dire puisque je les fréquente même de manière très proche. Ce sont de manière générale des gens qui sont relativement discrets. Alors, imaginez bien quand vous les faites monter par la scène, vous les mettez devant tout le monde, ils adorent. Alors, s'il y avait quelque chose qui passait par les escaliers, comme pour les gens normaux, plutôt que sur la scène, car c'est vraiment le marché d'esclaves, alors si vous pouvez penser différemment cela serait quelque chose d'agréable et de respectueux pour ces gens."

M. Christian Schluep, chef du Département bâtiments et infrastructures sportives : "J'aimerais vous corriger M. Michel Ruchonnet, PS, quand vous dites : "Si vous pouvez". Sur tous les projets on le fait. Alors pas : "Si on peut". On le fait."

M. Michel Ruchonnet, PS : "Je me réjouis de voir."

M. Michel Bastardoz, Socialiste dissident : "Mais, le monte-personne qui est juste derrière moi, à l'extérieur, il n'est pas fait, à ce que je sache, pour monter des caisses de bière, mais bien pour les personnes ?"

Mme Mélanie Kernen, ARC : "Il est en panne."

M. Michel Bastardoz, Socialiste dissident : "Il est en panne, alors, on ne le répare pas ? Il est en panne, on le laisse de cette manière, comme sculpture, on peut y mettre des fleurs."

...Rires...

M. Corentin Jeanneret, président : "Encore une dernière petite question Mme Mélanie Kernen, ARC ?"

Mme Mélanie Kernen, ARC : "Oui, merci. Comme vous en avez déjà certainement eu vent, dans le courant du mois de novembre, le Gouvernement bernois délibérera sur la motion "des urnes pour tous" déposée en mars dernier. Il paraît opportun pour Saint-Imier, Ville très éclectique qui mélange beaucoup de cultures (5^{ème} ville de Suisse avec un grand pourcentage de nationalités différentes), et pour être dans la continuité de l'Association MIA qui vise à l'intégration, de soumettre au canton que notre commune pourrait être favorable à l'accès facilité aux urnes pour les personnes étrangères. Pour Rappel, la population étrangère à Saint-Imier est de 1527 personnes au 1^{er} janvier 2017, soit 29,62 % de notre population. Effectivement, un grand pourcentage de ses personnes contribue favorablement à la vie imérienne, et de ce fait ont leur mot à dire concernant les différentes votations qui les concernent d'aussi près que nous. Selon nos souvenirs les différentes fractions représentées au Conseil de ville se sont d'ores et déjà prononcées favorablement à l'ouverture du vote aux personnes de nationalités étrangères par le passé et nous souhaiterions que cette position d'ouverture de notre commune soit relayée au Gouvernement bernois. Nous remercions par avance le Conseil municipal de rappeler au canton avant leurs prochaines délibérations que l'avis des personnes étrangères est important pour une collectivité comme la nôtre et que notre commune souhaiterait leur faciliter l'accès aux urnes en matière de vote communal et si possible de vote cantonal."

M. Patrick Tanner, maire : "Le Conseil municipal prend bonne note de votre requête. Je dirais, qu'à défaut d'avis contraire des fractions ici représentées, le Conseil municipal veut bien adresser un courrier au Gouvernement pour mentionner le soutien des autorités politiques à cette motion dans le cadre de ses délibérations."

M. Corentin Jeanneret, président : "Y a-t-il encore d'autres petites questions ?"

M. Corentin Jeanneret, président : "Non. Nous pouvons passer au dernier point de l'ordre du jour."

11. Divers et imprévu

M. Patrick Domon, ARC : "L'addition s'il vous plaît. Notre fraction souhaite revenir sur le 130^e anniversaire du Conseil de ville, prévu le 14 décembre prochain, cérémonie que nous avons décidée lors de notre séance du 7 septembre dernier. Bon nombre d'éléments faisaient que nous étions sceptiques quant à la pertinence de l'organisation d'une telle manifestation. Mais bref, la démocratie a parlé, et ce nettement : cette fête aura lieu et elle sera belle, nous en sommes convaincus. Il y a toutefois un aspect qui dérange la grande majorité des membres de notre fraction, c'est le coût relatif au souper qui est prévu. Le budget présenté (et accepté) prévoit pour ce poste une dépense de CHF 5'000.-. Si nous comprenons bien la volonté des organisateurs d'avoir voulu mettre les petits plats dans les grands pour soigner l'événement, et la nécessité de payer le repas aux différents invités prestigieux du passé, nous sommes gênés de voir tant d'argent public consacré à ce poste. Alors que nous sommes tout au long de l'année confrontés à des mesures d'économies, et comme en particulier ce soir, à valider un budget qui contient différentes demandes auxquelles il n'a pas été possible de répondre, comment accepter que l'on s'octroie à nous-même un tel montant pour des festivités que nos

électeurs n'ont pas souhaitées ? Ce d'autant plus que, et il est bon de le rappeler, ce traditionnel repas, ou plutôt agape de fin d'année, est normalement justement pris en charge par les élus eux-mêmes. Dans ces conditions, et par souci de correction envers l'électeur, notre parti a décidé de proposer à ses élus de payer eux-mêmes les frais de ce repas. Et nous serions honorés de voir des membres des autres partis se rallier à cette proposition. Aussi, nous demandons aux organisateurs de cet événement, soit au bureau du Conseil de ville, de mettre en place un mécanisme qui permette aux conseillères et aux conseillers de ville qui le souhaitent, de payer de leur poche le repas prévu dans le cadre des festivités des célébrations des 130 ans du Conseil de ville, prévues le 14 décembre prochain."

M. Patrick Domon, ARC : "Alors, ceci n'était pas prévu, mais je ne peux pas sortir de cette séance sans dire que j'ai été choqué par les propos tenus par M. Cornelio Fontana, PLR, ce soir, qui laissait entendre, et si j'ai bien compris, que la position des autres fractions contre la proposition de la vidéosurveillance sous-entendait que nous étions soit nous-même des voyous soit des personnes couvrant des voyous. Je suis choqué par ceci, et je me pose la question de la capacité à travailler sereinement, ensemble, si vous voyez en nous de telles personnes. Voilà."

M. Cornelio Fontana, PLR : "Etant personnellement attaqué, je vais répondre. Je n'ai jamais utilisé le mot "voyou". J'ai utilisé le mot "malfaisant". Alors, à partir de là, je vous prierais de prendre le dictionnaire pour voir la différence entre un "malfaisant" et un "voyou", première chose. Deuxième chose, je ne vois pas en quoi vous avez peur. Ce qui me choque, moi, c'est que vous refusez l'entrée en matière."

M. Patrick Domon, ARC : "On ne veut pas faire un débat sur le fond... ."

...brouhaha...

M. Cornelio Fontana, PLR : "Non, mais... c'est cela... ."

...brouhaha...

M. Corentin Jeanneret, président : "S'il vous plaît, une personne à la fois, s'il vous plaît. On lève la main pour parler M. Cornelio Fontana, PLR."

M. Cornelio Fontana, PLR : "Je peux quand même répondre à Monsieur puisqu'il m'a attaqué."

M. Corentin Jeanneret, président : "Oui."

M. Cornelio Fontana, PLR : "J'entends, j'ai quand même le droit de penser, je suppose, on n'est pas dans la pensée libre. Vous avez le droit de penser que tous ceux qui posent des caméras sont des ânes et que cela ne sert à rien, et qu'on fout l'argent par la fenêtre, j'ai le droit de penser que les caméras rendent service à l'ensemble de la population sur le plan mondial. Alors, je ne pense pas que je suis à côté de la plaque. A partir de là, quand j'entends un discours, votre discours, ou je ne sais plus qui l'a fait, je ne regardais pas, qui prétend que cela ne sert à rien, que etc., etc., et qu'on ne veut même pas entrer en matière, je ne peux que conclure qu'on ne veut pas voir et découvrir qui sont les malfaisants. Point. Et, je n'ai traité personne de "voyou". Ce n'est jamais dans mon vocabulaire."

M. Patrick Domon, ARC : "Je crois qu'on a bien compris votre position. On peut avoir d'autres avis et ce n'est pas pour autant qu'on est "malfaisant"."

M. Cornelio Fontana, PLR : "Je ne vous ai pas traité de "malfaisant", s'il vous plaît, quand même. J'ai dit ceux qui foutent le bordel à gauche, à droite, à la gare notamment. Venez voir autour de nos bureaux. Venez une fois regarder. Sortez de vos bureaux, et venez voir vers les nôtres, et vous verrez à qui je m'adressais... ."

M. Corentin Jeanneret, président : "Merci, Merci, M. Cornelio Fontana, PLR, s'il vous plaît."

M. Corentin Jeanneret, président : "La parole est-elle encore demandée ?"

Mme Elisabeth Beck, PS : "Cela concerne, ceci fera du bien à tous ceux qui aiment la musique, Noël Ensemble 2017. Nous sommes heureux d'avoir concocté pour vous un programme riche en rencontres. Je vous rappelle que cet événement aura lieu du 6 au 9 décembre prochain. Exceptionnellement, cette année, nous commençons déjà le mercredi, car c'est le jour de la Saint-Nicolas. Le CIDE qui travaille en collaboration avec nous est très heureux de distribuer ses cornets aux enfants. C'est volontiers que nous accueillons les personnes qui souhaitent venir nous donner un coup de main. Nous avons toujours besoin de bénévoles. Je vous remercie."

M. Corentin Jeanneret, président : "La parole est-elle encore demandée ?"

M. Corentin Jeanneret, président : "Non."

M. Corentin Jeanneret, président : "Je vous rappelle que la prochaine séance aura lieu à 17 h 30. Merci. Je lève la séance."

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 21 h 18.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

Le président : Le vice-chancelier :